



« Parcoursup participe à la stratification sociale et scolaire des élèves »

La sociologue Marie-Paule Couto dresse un bilan négatif de la nouvelle procédure d'accès pour les candidats à l'enseignement supérieur, deux ans après sa mise en œuvre. Tribune. Les lycéens et étudiants en réorientation avaient jusqu'au 12 mars pour inscrire leurs vœux de formation dans l'enseignement supérieur sur la plate-forme Parcoursup. Deux ans après sa mise en place, un rapport de la Cour des comptes publié fin février dresse un premier bilan de la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants qui fixe les règles. Le document confirme les craintes des opposants à la réforme de l'accès à l'enseignement supérieur et les objections portées par de nombreux sociologues dès l'annonce du plan en 2017.

Le rapport pointe l'opacité entourant le tri des candidatures à l'entrée des formations ainsi que l'automatisation des classements sur des paramètres contestables, tels que le lycée d'origine. Il souligne le risque d'une augmentation de la concurrence entre établissements et celle de la ségrégation universitaire, avec pour conséquence un système universitaire à deux vitesses.

Boom de l'an 2000 et sélection

Pour prendre la mesure de ces échecs et comprendre en quoi la réforme de l'accès à l'enseignement supérieur place les lycéens en difficulté, rappelons quelques éléments.

Le boom des naissances amorcé au début des années 2000 pose la question de l'accès à l'enseignement supérieur de nouvelles générations. Ces dernières se caractérisent par une part accrue de bacheliers et d'étudiants. Les lycéens de classes supérieures comme ceux de classes populaires aspirent désormais à poursuivre des études, dans une société où le diplôme protège des aléas du marché du travail : selon l'Insee, 15,5 % des actifs ayant au plus le brevet des collèges sont au chômage, 9,1 % des titulaires d'un CAP ou d'un BEP, contre 5,1 % des diplômés de l'enseignement supérieur.

A l'horizon 2026, on comptera près de 3 millions d'étudiants (contre 1,7 million en 1990 et 310 000 en 1960). Or, les moyens alloués aux universités n'ont pas suivi et les établissements se retrouvent sous pression, avec des problèmes d'infrastructures et de places à gérer. Depuis 2010, le nombre de postes d'enseignants du supérieur aux concours accuse même une baisse.

La réponse des autorités à la massification scolaire et au contexte de saturation croissante de certaines formations a été d'étendre la sélection sur dossier scolaire à l'ensemble des formations du supérieur, mais aussi se décharger sur le secteur privé – en témoigne récemment l'obtention du grade de licence pour certains bachelors. Face à une situation analogue, des choix politiques différents avaient été opérés au début des années 1990, avec la création de huit nouveaux centres universitaires.

Tirage au sort et échec en licence

Le portail en ligne Parcoursup met à disposition des informations sur les formations de l'enseignement supérieur, enregistre les vœux de poursuites d'études des lycéens et fournit des outils pour classer les candidatures à l'entrée du supérieur. Avec la loi orientation et réussite des étudiants, le gouvernement applique les recettes imposées à d'autres services publics ces dernières années, celles d'un management public de gestion et de rationalisation des flux – des patients vers l'hôpital comme des bacheliers vers l'enseignement supérieur.

Quels arguments ont rendu socialement acceptable la généralisation du tri scolaire et social des élèves dans l'enseignement supérieur (et non plus dans un nombre limité de filières dites sélectives) ? Le premier renvoie à la faillite de l'ancienne plate-forme d'affectation (APB) et le scandale du tirage au sort. Alors qu'un nombre très limité de filières était concerné (169 en 2017 sur près de 12 000 recensées sur le portail), sa critique médiatique a servi à justifier l'extension de la sélection sur dossier scolaire à l'entrée de l'université.

Un deuxième argument consiste à dire que le système antérieur était incapable d'assurer la

réussite des étudiants en licence, avec 60 % d'échec en première année. Mais derrière ce pourcentage se dissimulent des situations très différentes, dont nombre d'étudiants en réorientation (25 %), qui obtiennent finalement un diplôme dans 80 % des cas.

Dernier argument avancé, les bacheliers des séries professionnelles et technologiques se dirigent de manière inconsidérée vers l'université. En réalité, ils sont minoritaires en licence (respectivement 15 % et 6 %) et préfèrent à l'université les BTS ou les DUT (où la part d'abandon est équivalente à celle observée dans nos facultés).

Quelles conséquences pour les lycéens ?

Cette année, comme les précédentes, dès leur inscription sur Parcoursup, les élèves ont été soumis à de nombreux dispositifs visant à orienter leurs vœux et à favoriser l'autosélection. En affichant des indicateurs chiffrés (taux d'accès et de réussite selon les séries du baccalauréat), l'idée est de « dissuader les bacheliers qui ne suivraient pas les choix conseillés ou [de] les inciter à les suivre », selon un rapport datant de 2007.

L'élève perçu comme un « acteur rationnel » est censé appliquer un raisonnement probabiliste sur son devenir en évaluant ses risques d'échec individuel. La promotion du « libre choix » scolaire doit le responsabiliser quant à son échec ou sa réussite. A rebours d'une conception de l'éducation comme bien commun, cette perspective s'inscrit dans la théorie du capital humain où l'éducation est un investissement individuel dans un marché de la connaissance. En outre, tous les lycéens ne bénéficient pas des mêmes ressources et du même accompagnement pour s'approprier la complexité de fonctionnement de la plate-forme.

Des classements plus humains

A l'entrée de l'enseignement supérieur, les candidats sont désormais classés par des commissions selon leurs aptitudes supposées à réussir dans les cursus. Pour y parvenir, celles-ci peuvent s'appuyer sur le dossier scolaire de l'élève, mais aussi sur les activités qu'il mène en dehors du lycée et qui dépendent du capital économique et social des parents : bénévolat, stages pendant les vacances ou périodes de mobilité à l'étranger.

En théorie, il s'agit d'opérer des classements humains et de mettre fin à l'opacité de l'algorithme d'APB, mais compte tenu du nombre important de candidatures reçues par les formations (16 899 pour la licence de droit de Paris-I en 2019) et du manque de personnel au sein des établissements, ces classements sont délégués à un logiciel selon des paramètres spécifiés à l'avance et différents d'une formation à l'autre : on parle « d'algorithmes locaux ».

Les équipes pédagogiques ne consultent pas ou peu les dossiers des élèves et se reposent sur des indicateurs simples, tels que la série du bac ou les options suivies au lycée. L'automatisation pénalise grandement les candidats qui n'entrent pas dans les (bonnes) cases du logiciel, comme ceux en réorientation ou les bacheliers professionnels et technologiques.

En conséquence, quand certaines formations attractives sélectionnent, d'autres recrutent massivement les candidats déboutés des autres filières, parmi lesquels ces bacheliers et quantité d'étudiants en réorientation ou en reprise d'études. Loin de l'orientation réfléchie attendue pour réduire l'échec ou les réorientations en licence, ces étudiants arrivent en bout de procédure dans des licences surchargées.

Les données des sociologues comme celles de la Cour des comptes montrent ainsi une ségrégation universitaire renforcée par la réforme, qui autorise certaines formations à procéder à une sélection scolaire drastique, tandis que d'autres cursus (de moins en moins nombreux) ont gardé ce rôle d'espace d'orientation ou de réorientation amortissant les conséquences de la sélection opérée ailleurs dans l'espace de l'enseignement supérieur. Parcoursup participe de cette manière à la division de l'enseignement supérieur et à la stratification sociale et scolaire des élèves.

Ce texte est paru dans « Le Monde de l'éducation ». Si vous êtes abonné au « Monde », vous pouvez vous inscrire à cette lettre hebdomadaire en suivant ce lien.

Marie-Paule Couto (Maîtresse de conférences en sociologie à l'Université Paris 8)